1re FORCE SYNDICALE
SYNDICAT AUTONOME
SPP - PATS SDMIS
04.72.80.53.98
17 Av. DEBOURG
69007 LYON
contact@syndicatautonomesdmis.com
sasdmis69@gmail.com

Madame la présidente
du conseil d'administration du SDMIS

Lyon, le 25 mai 2022

N° 2022_10

Objet : Interrogations sur la prime inflation - Agent.e.s de la Métropole de Lyon

Madame,

Nous félicitons la dynamique de soutien financier de la Métropole de Lyon face à la situation conjoncturelle que traverse la France et plus largement l'Europe.

Monsieur le président du Grand Lyon et vous-même, Madame la vice-présidente et présidente du conseil d'administration du SDMIS69, avez annoncé récemment l'attribution d'une prime de 300€ en faveur des agent.e.s de la Métropole. Cette prime devra être présentée pour ensuite être votée lors du prochain conseil métropolitain les 27 et 28 juin prochain. Elle prendra la forme d'un doublement de l'intéressement collectif 2022, versé au titre de l'année 2021, pour un versement en début d'été.

De nombreu.x.ses agent e.s se tournent vers nous pour répondre à leurs interrogations concernant cette prime "inflation". Avant cela, sachez que, nous nous joignons à nos collègues sapeurs-pompiers professionnels et personnels ATS, pour remercier tous/toutes les Élu.e.s qui portent à leurs côtés les mêmes demandes sur les évolutions structurelles nécessaires autour du point d'indice (pour une augmentation significative ainsi qu'une corrélation avec le taux d'inflation).

Vos agent.e.s territoriaux du SDMIS 69 souhaitent savoir :

- Si les SPP et PATS bénéficieront de cette prime inflation
- Si c'est le cas, celle-ci sera-t-elle dégressive ou soumise à un seuil d'attribution selon le niveau de salaire et/ou la catégorie des agent.e.s
- Si des modalités, formulaires ou documents seront à compléter/transmettre

En effet, la prime d'intéressement collectif est le même mécanisme que celui mis en place pour la prime COVID. Les agents.e.s du SDMIS 69 avaient alors eu bénéfice pour une grande partie d'entre eux/elles à cette prime exceptionnelle pendant la période de crise sanitaire.

Dans l'attente de votre réponse, notre organisation vous prie, Madame, d'agréer l'expression de notre plus haute considération.

Pour le Syndicat Autonome
SDMIS SPP- PATS
Président départemental
Steeve MARTINEZ

